

INTRODUCTION

This volume of the Debates of the Senate differs from previous volumes in Parliament's Centennial project in that an official contemporary English language text was available for republication. During the previous session, the Senate had debated the advisability of sponsoring the publication of its Debates, largely because the newspaper accounts of the day naturally gave much more importance to the deliberations of the House than to those of the Senate. Hence, members of the Senate, who wished to have their efforts made known, were generally in favour of a full official report of the Senate Debates. The method first adopted was a contractual one—John G. Bourinot, the son of Senator John G. Bourinot of Nova Scotia, was appointed "Short Hand Writer to the Senate and Committees of the Senate" and began his duties in this position with the Fourth Session of the First Parliament in February of 1871. It would be several years before the Senate Debates reporters were actual members of the Senate staff and even longer, not until 1896, that reports of the Debates would be published in French as well as in English. Meanwhile, the form adopted for reporting remained, in most cases, the same as that employed in the Debates for 1870 published by the *Ottawa Times*—an indirect third person narrative. Direct quotations are few.

In preparing this volume, the English text is, as indicated, primarily a reprinting of the original version published in 1871. However, where obviously incomplete, it has been augmented by reference to and additions from the Senate Journals of 1871, particularly for such items as the Speech from the Throne and the proceedings during Royal Assent and prorogation. Whenever senators have employed direct quotations from other works, these quotations have been compared with the source and any necessary changes made. Whenever possible, also, contemporary French versions of such quotations have been inserted in the text rather than accepting a modern translation. The French text is, unfortunately, once again a translation of the English version, there being no French version extant. I am most grateful to Miss Simonne Chiasson for her careful revision of the French text so ably prepared by the Parliamentary Translations Division.

Le présent recueil des débats du Sénat se distingue de ceux qui ont été publiés antérieurement dans le cadre du projet du Centenaire du Parlement du fait qu'il existait une version officielle anglaise des comptes rendus toute prête pour la réimpression. Au cours de la session précédente, le Sénat s'était demandé s'il y avait lieu de faire publier ses débats, vu l'importance plus grande que les quotidiens de l'époque accordaient naturellement aux délibérations de la Chambre plutôt qu'à celles du Sénat. C'est pour cela que les sénateurs, soucieux de faire connaître leurs travaux, ont généralement souscrit à la publication d'un compte rendu officiel intégral. Au début, on a procédé par voie de contrat. John G. Bourinot, le fils du sénateur John G. Bourinot de Nouvelle-Écosse, a été nommé «sténographe du Sénat et des comités du Sénat» et il est entré en fonction au commencement de la quatrième session de la première Législature, en février 1871. Il devait se passer plusieurs années avant que les greffiers ne fassent partie du personnel du Sénat, et ce ne fut que bien plus tard, en 1896, que les comptes rendus des débats parurent en français et en anglais. Par ailleurs, la forme de ces comptes rendus demeurait, dans la plupart des cas, la même que celle qui fut utilisée pour les débats de 1870 publiés par le *Times* d'Ottawa, c'est-à-dire le style indirect et le mode impersonnel. Les citations y étaient rares.

La version anglaise du présent recueil consiste principalement en une réimpression de la version originale publiée en 1871. Toutefois lorsqu'elle présentait des lacunes évidentes, elle a été complétée par des renvois aux Journaux du Sénat de 1871 et par des extraits de ces derniers, particulièrement pour le discours du Trône et les cérémonies de la sanction royale et de la prorogation du Parlement. Les extraits d'autres ouvrages cités par les sénateurs ont été confrontés avec leur source et corrigés au besoin; de plus, on a essayé, dans la mesure du possible, d'en fournir la version française de l'époque plutôt que d'en proposer une traduction moderne. Malheureusement, la version française est une fois de plus une traduction de l'original anglais, puisqu'il n'existe aucune version française de l'époque. Je tiens à remercier sincèrement mademoiselle Simonne Chiasson qui a fait une révision minutieuse du texte français si bien rédigé par la Division des traductions parlementaires.